



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
216701698-20250627-25_01515-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 27 juin 2025 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 16

Conseillers représentés : 0

Date de convocation : 23 juin 2025

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE

Absents excusés sans pouvoir : Mme Géraldine FURST, M. Philippe SCHILLING

Absents sans pouvoir : Mme Carole METZ, M. François LAEUFER

Objet : Appel à l'emprunt et à un prêt relais

M. le Maire Eric HOFFSTETTER rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de restructuration du corps de ferme « La Cour des Mots », il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 1 400 000 €. Il indique qu'il est également opportun de recourir à un prêt relais à court terme d'une durée maximale de deux ans d'un montant de 800 000 €, destiné à assurer la trésorerie de la commune afin d'atténuer le décalage entre les dépenses de paiement de la TVA et la réception par la commune du FCTVA.

Concernant l'emprunt, plusieurs établissements (*Banque des Territoires, Crédit Agricole, La Poste, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne*) ont transmis des propositions commerciales. Après un examen attentif de celles-ci par la commission des Finances, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Bischwiller et Environs qui se présente comme suit :

- Montant : 1 400 000 €
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Type : amortissement en capital constant
- Échéances constantes : taux 3.45 %
- Montant des échéances : 14 051.52 € en 2025 ; 74 604.93 € en 2026 ; puis à partir de 2027 : 20 951.52 € par trimestre (soit 83 806.08 € par an)
- Montant total des intérêts versés : 680 300.59 €
- Frais de dossier : 1 250 €

Concernant le prêt relais, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Bischwiller et Environs dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 800 000 €
- Durée d'amortissement : 2 ans
- Taux fixe annuel de 3.22 %
- Frais de dossier : 800 €
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard avant le 31/08/2025
- Remboursement : in fine et par affectation de la TVA et des subventions au fur et à mesure de leur perception
- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit
- Remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité

- **Vu** le CGCT et notamment son article L.2122-22 alinéa 3 autorisant le Maire à contracter des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- **Vu** la délibération du 16 octobre 2017 portant délégations au Maire,
- **Vu** la nécessité de financer les travaux de restructuration du corps de ferme « La Cour des Mots »,
- **Entendues** les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,
- **Vu** l'avis favorable des membres de la commission des Finances consultés par mail le 23 juin 2025

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de

- **CONTRACTER** un emprunt de 1 400 000 € auprès de la banque « Crédit Mutuel de Bischwiller et Environs » aux conditions susmentionnées,
- **CONTRACTER** un prêt relais à court terme de 800 000 € pour une période de deux ans auprès de la banque « Crédit Mutuel de Bischwiller et Environs » aux conditions susmentionnées,
- **SIGNER** les contrats de prêt ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cet emprunt et le prêt relais aux conditions mentionnées ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 30 juin 2025
Publiée ou notifiée le 30 juin 2025
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Véronique IFFER

